



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
Commandement de la maintenance des forces terrestres
7^e régiment du Matériel**

Lyon, le **19 JUIL. 2022**

N° 2022- 502 7 52 /ARM/COM MF/7RMAT/BPMR/NP

Le colonel Nicolas HOUMEAU
commandant le 7^e régiment du Matériel

à

Monsieur le directeur
de la Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement.

- OBJET** : demande de régularisation d'une ICPE sous le régime de l'enregistrement (sans demande d'aménagements)
- RÉFÉRENCE** : AMPG relatif aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 2930 du 20/05/2020 ;
- P. JOINTE** : un dossier d'enregistrement d'une ICPE 2930-1-a comprenant diverses pièces.

Le 7^e RMA exploite plusieurs installations de réparation et d'entretien de véhicules à moteur sur le quartier Chef de Bataillon de Réyniès, à Varcès-Allières-et-Risset (38).

Cette activité est soumise à enregistrement sous la rubrique ICPE 2930-1-a :

- 2930. Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.
- 1. Réparation et entretien de véhicules à moteur :
 - a) la surface étant supérieure à 5000 m² (E)

L'atelier n°49 avait fait l'objet d'un dossier d'autorisation ICPE en mars 2002. Les autres ateliers 2930 existants à cette époque (ateliers n°50, 51 et 52) avaient été présentés dans ce même dossier, mais étaient considérés hors du périmètre ICPE ; leur surface unitaire étant inférieure au seuil de 2 000 m².

La note n°17957/DPMA du 25/09/2020 a rappelé que la réglementation requiert la prise en compte du cumul des surfaces pour apprécier le régime à appliquer aux ICPE de la rubrique 2930-1, ainsi que la prise en compte des aires de point fixe et des zones de stockage de déchets liés à l'activité dans les surfaces 2930-1.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'infrastructure SCORPION, le 7^e RMA bénéficie de la livraison d'un nouvel atelier (bâtiment 192) également dédié à cette activité.

Le 7^e RMA souhaite régulariser la situation administrative de tous ses ateliers 2930-1 sur le quartier Chef de Bataillon de Réyniès.

À cet effet, le 7^e RMAI vous adresse ci-joint son dossier d'enregistrement. Compte tenu des dimensions importantes des installations, nous sollicitons une dérogation pour transmettre le plan d'ensemble à échelle 1/250^{ème} (au lieu de l'échelle 1/200^{ème}).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES

- DTIE (ex DPMA)
- CGA/IIC

COPIES

- EMAT/BPMR
- COMMF/BPMR
- EMZD LYON/BPMR
- ESID LYON / servir PCO et BEX
- BDD GVC
- 93°RAM (chef d'emprise)
- Archives.